

FORMATION INITIALE “SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL”

S. S. T.



PUBLIC & PRE-REQUIS

Cet enseignement s'adresse aux personnes susceptibles d'intervenir en tant que "secouriste" dans l'entreprise.
aucun pré-rquis

OBJECTIFS

- disposer, dans tous les établissements et sur les chantiers, de femmes et d'hommes en nombre adapté et bien répartis, en mesure d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident ;
 - promouvoir la prévention des risques professionnels, sujet abordé tout au long de la formation au sauvetage secourisme du travail.
- Les thèmes développés en matière de prévention des risques professionnels lors de la formation rendent le secouriste du travail plus conscient des conséquences de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif et font ainsi progresser la prévention dans son entreprise.

PROGRAMME

Conformément aux directives de l'INRS, ce programme comprend :

- Les accidents du travail et l'intérêt de la prévention, le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail.
- La recherche des dangers persistants pour protéger
- Les actions à réaliser pour supprimer ou isoler le risque, voire soustraire la victime sans exposer le secouriste.
- Les procédures et moyens d'alerte et de secours de l'entreprise

Si nécessaire :

- Les situations inhérentes aux risques spécifiques à l'entreprise et à la profession

Les techniques publiées dans le Document de Référence "SST" de l'INRS (V3 - 01/2013)

- | | |
|--|--|
| * La victime saigne abondamment | * La victime s'étouffe |
| * La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux | * La victime répond, elle se plaint de brûlures |
| * La victime se plaint de douleurs empêchant certains mouvements | * La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment |
| * La victime ne répond pas, elle respire | * La victime ne répond pas, elle ne respire pas
(utilisation du défibrillateur automatisé externe) |

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation en présentiel, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés. Les services de Médecine du Travail de l'établissement ainsi qu'un Représentant de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie sont conviés à participer à la formation.

MOYENS

Une salle dégagée permettant les exercices pratiques. Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques. Un aide-mémoire "sauvetage secourisme du travail" est remis à chaque stagiaire.

VALIDATION

Une carte de "SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL" est délivrée aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail, à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés **détenir le certificat de compétences de prévention et de secours civiques (PSC 1)** en application de l'arrêté du 05 décembre 2002 du Ministère de l'Intérieur.

MAINTIEN & ACTUALISATION DES COMPETENCES (RECYCLAGE)

La formation continue (recyclage) doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale. Toutefois, il appartient à l'autorité d'emploi qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent .